

---

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

---

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

*EXERCICE CLOS LE 31/12/2022*

**Société de Commissaires aux Comptes  
ANDRE ET ASSOCIES**  
Société inscrite auprès de la Compagnie Régionale de DIJON

**18 Rue Buffon - 21200 BEAUNE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2022**

Aux Membres,

**I. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne-Franche-Comté relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement consulaire à la fin de cet exercice.

**II. FONDEMENT DE L'OPINION**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note de l'annexe 1 « Règles et méthodes comptables » relative aux « Subventions d'exploitation » présente la méthode d'évaluation et de comptabilisation des subventions d'exploitation. Nous avons examiné les hypothèses retenues pour l'évaluation et la comptabilisation des subventions d'exploitation,
- La note de l'annexe 6 « Engagements » relative aux « Engagements de retraite » présente la méthode d'évaluation des indemnités de départ en retraite. Nous avons contrôlé la valorisation de l'engagement pour départ en retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre établissement consulaire, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe intitulées « Subventions d'exploitation » et « Engagements de retraite » et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Commission des Finances et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement consulaire à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement consulaire ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président et le Trésorier.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement consulaire.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement consulaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À BEAUNE

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS  
LE SEPT AVRIL

Le Commissaire aux Comptes

La Société de Commissaires aux Comptes  
**ANDRE ET ASSOCIES**



Thierry ANDRE

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2022

ACTIF					PASSIF		
	EXERCICE AU 31/12/22			EXERCICE AU 31/12/21		EXERCICE AU 31/12/22	EXERCICE AU 31/12/21
	BRUT	AMTS & PROV	NET				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>Immobilisations Incorporelles</b>					Capital	8 658 856	8 658 856
Concessions, brevets et droits assimilés	769 796	629 463	140 332	226 568	<b>Réserves</b>		
Autres immos incorporelles	603 730	595 363	8 367	17 467	Autres réserves (réserves facultatives)	5 911 443	5 911 443
<b>Immobilisations corporelles</b>					dont excédent pour investissement à réaliser		
Terrains	2 025 741		2 025 741	2 099 679	<b>Report à nouveau</b> (solde créditeur ou débiteur)	6 392 091	3 884 265
Agencements et aménagements de terrains	349 938	59 800	290 138	305 544	<b>Résultat net de l'exercice</b> (bénéfice ou perte)	3 347 747	<b>2 507 827</b>
Constructions	55 505 067	29 611 379	25 893 688	25 871 527	<b>Subventions d'investissement</b>	11 527 107	11 728 173
					Subvention d'investissement inscrites au compte de résultat (à déduire)		
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique	7 427 455	6 356 288	1 071 166	1 012 756	<b>TOTAL I</b>	<b>35 837 244</b>	<b>32 690 563</b>
Autres immos corporelles	8 246 657	6 318 783	1 927 874	1 728 210	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Immobilisations corporelles en cours	36 776		36 776	1 239 185	Fonds reportés liés au legs ou donations		
Avances et acomptes	18 942		18 942	0	Fonds dédiés		
<b>Immobilisations financières</b>					<b>TOTAL II</b>		
Participations et autres formes part.	227 341		227 341	243 237	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Autres titres immobilisés	205		205	205	Provisions pour risques	1 186 532	738 809
Prêts	177 109	12 571	164 538	170 451	Provisions pour charges	1 300 347	1 319 282
Autres	47 069		47 069	30 713	<b>TOTAL III</b>	<b>2 486 879</b>	<b>2 058 091</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>75 435 824</b>	<b>43 583 647</b>	<b>31 852 177</b>	<b>32 945 542</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>DETTES</b>		
Stocks	64 553		64 553	34 721	<b>Dettes financières</b>		
<b>Avances et acomptes</b>					Emprunts et dettes financières	7 513 370	9 186 619
<b>CREANCES</b>					<b>Dettes d'exploitation</b>		
Clients et Comptes Rattachés	10 237 359	362 451	9 874 908	8 131 097	Fournisseurs	1 480 158	1 513 283
Fournisseurs débiteurs	320		320	2 242	Fournisseurs d'immobilisations	775 751	100 469
Personnels et comptes rattachés	3 770		3 770	1 118	Clients et comptes rattachés		
Autres Créances	4 054 812	537 780	3 517 032	3 221 894	Personnels et comptes rattachés		
<b>TOTAL II</b>	<b>14 360 814</b>	<b>900 231</b>	<b>13 460 583</b>	<b>11 391 072</b>	Autres dettes sociales et fiscales	3 875 431	3 200 639
<b>Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités</b>					Avances et acomptes	73 254	35 780
	1 800 000		1 800 000	1 050 000	Autres dettes	365 379	224 294
	7 592 385		7 592 385	5 639 071	<b>Comptes bancaires créditeurs</b>		
<b>TOTAL III</b>	<b>9 392 385</b>		<b>9 392 385</b>	<b>6 689 071</b>	<b>Produits Constatés d'Avance</b>	2 520 839	2 234 238
<b>Charges Constatées d'Avance</b>					<b>TOTAL III</b>	<b>16 604 182</b>	<b>16 495 323</b>
	223 160		223 160	218 292	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>54 928 305</b>	<b>51 243 977</b>
<b>TOTAL IV</b>	<b>223 160</b>		<b>223 160</b>	<b>218 292</b>			
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>99 412 183</b>	<b>44 483 878</b>	<b>54 928 305</b>	<b>51 243 977</b>			

## COMpte DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	9 837,35	5 705,27
Production vendue (biens)	27 270,86	26 012,76
Production vendue (services)	23 819 576,51	16 266 588,95
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>23 856 684,72</b>	<b>16 298 306,98</b>
<b>Dont à l'exportation</b>		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	3 769 941,94	2 958 429,34
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	572 487,51	1 263 968,18
Autres produits	9 612 701,49	9 708 408,25
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>37 811 815,66</b>	<b>30 229 112,75</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achat de marchandises	0,00	
Variations de stock		
Achat de matières premières et autres approvisionnements	827 483,91	472 747,12
Variations de stock	-29 832,08	6 031,10
Autres achats et charges externes (a)	6 391 216,95	5 324 344,20
Impôts, taxes et versements assimilés	1 641 724,52	1 481 019,71
Salaires et traitements	16 214 439,53	12 488 527,99
Charges sociales	6 886 466,31	5 465 429,93
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 459 309,11	2 060 700,95
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		0,00
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	85 729,43	304 766,75
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	640 974,68	668 132,10
Autres charges	830 890,86	748 086,45
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>35 948 403,22</b>	<b>29 019 786,30</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 863 412,44</b>	<b>1 209 326,45</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		0,00
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)	5 461,05	3 956,68
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>5 461,05</b>	<b>3 956,68</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	97 817,10	68 425,42
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)</b>	<b>97 817,10</b>	<b>68 425,42</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-92 356,05</b>	<b>-64 468,74</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>1 771 056,39</b>	<b>1 144 857,71</b>

**COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2022**

	31.12.2022	31.12.2021
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	496 654,70	702 261,11
Sur opérations en capital	1 718 575,30	976 333,25
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>2 215 230,00</b>	<b>1 678 594,36</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	527 043,60	286 330,96
Sur opérations en capital	85 357,05	7 273,36
Dotations aux amortissements, aux dépréciation et aux provisions		
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>612 400,65</b>	<b>293 604,32</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 602 829,35</b>	<b>1 384 990,04</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	26 139,00	22 021,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VIII)</b>	<b>40 032 506,71</b>	<b>31 911 663,79</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>36 684 759,97</b>	<b>29 403 837,04</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 347 746,74</b>	<b>2 507 826,75</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



ANNEXE  
DES COMPTES DE L'ANNEE 2022

## **1. Règles et méthodes comptables :**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 54 928 305 euros et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un excédent de 3 347 747 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 7 avril 2023.

### **Règles générales :**

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis en conformité avec les dispositions du décret n°83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21 , 24 début,24-1,24-2, et 24-3, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

En 2021, la CMAR BFC tenait une comptabilité distincte pour chaque établissement : CMAR BFC, le CFA 39, le CFA 70 et le CIFA de Mercurey. Les comptes de ces quatre établissements étaient consolidés pour la présentation des comptes annuels. A compter de Janvier 2022, un dossier comptable unique est tenu pour l'ensemble des établissements composant la CMAR BFC.

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du plan comptable général et aux prescriptions du référentiel comptable du réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Continuité de l'exploitation :

Les comptes ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### **Immobilisations corporelles et incorporelles :**

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).  
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Terrains et aménagements : 50 ans
- \* Constructions : 10 à 50 ans
- \* Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier: 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entité a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Participations et autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement**

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entité.

### **Stocks**

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entité à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## **Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont constatées en produits de la façon suivante :

- Pour le montant total accordé lorsqu'elles ne sont assorties d'aucune condition ;
- Pour les subventions assorties d'une condition suspensive : jusqu'à concurrence d'une part de charges éligibles à l'assiette de la subvention et engagées sur la période. Également en fonction des critères fixés par la convention portant sur l'atteinte des objectifs des programmes financés. Enfin, en fonction du taux de subventionnement, lorsque les critères d'attribution le justifient.

En vertu du principe de prudence, les produits correspondant aux subventions d'exploitation assorties de conditions suspensives, sont comptabilisés à hauteur de la meilleure estimation probable de leur valeur recouvrable.

## **2. Faits significatifs :**

Le 01.10.2021, le CIFA Jean LAMELOISE qui était géré par l'A.I.F.A., association loi 1901, cogérée elle-même par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône et Loire et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté, avait fait l'objet d'une dévolution universelle de patrimoine au bénéfice de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Bourgogne Franche-Comté, qui reprend tous ses actifs et ses passifs. Par conséquent, l'année 2022 est impactée à 100 % par l'intégration du CIFA MERCUREY contre ¼ en 2021.

Une provision pour risque liée au contrôle de l'inspection du travail sur le CFA 39 avait été constituée à hauteur de 374 400 € en 2021. En 2022 une reprise a été effectuée 24 161 €, cette dernière correspond aux sommes remboursées aux employeurs qui en ont formulé la demande.

Depuis 2020, le financement de la formation des apprentis est assuré par les OPCOs. Afin de déterminer le chiffre d'affaires, une nouvelle approche plus fiable a été mise en place en 2022. Ce changement de méthode a eu un impact négatif, sur les comptes 2022, à hauteur de 284 K€.

La CMAR BFC n'a pas reçu la convention de la subvention CAD FSE 2022 signée avant la date d'arrêté des comptes. Cette subvention fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 100% du montant du produit provisionné à recevoir dès lors que la convention n'est pas reçue signée avant la date d'arrêté des comptes annuels. Par conséquent, une provision pour risque de 312 K€ a été comptabilisée cette année. En 2021 aucune provision n'avait été constaté car la convention signée avait été reçue avant la date d'arrêté des comptes.

La restructuration de l'organisation de la Chambre a engendré des licenciements pour un montant total de 654 K€. Ces licenciements entraînent la dotation d'une provision « assurance chômage » obligatoire, conformément au référentiel de la CMA, pour 862 K€. Cette provision est obligatoire dès que l'ancien agent a fait valoir ses droits au chômage. Par prudence, il a également été constaté une provision pour risque de 134 K€ sur deux agents n'ayant pas encore demandé le paiement de leurs indemnités chômage suite à leur licenciement en décembre 2022. Au total c'est une provision de 996 K€ qui a été constituée.

Les anciens locaux de la Chambre-Site Chalon-Sur-Saône, situés avenue Boucicaud, ont été vendus. Une plus-value de 570 K€ a été générée.

### 3. Notes relatives au Bilan :

#### Actif immobilisé

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés (205)	762 062,82	7 732,80		769 795,62
Autres immobilisations incorporelles (208)	603 730,29			603 730,29
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 365 793,11</b>	<b>7 732,80</b>	<b>0</b>	<b>1 373 525,91</b>
Terrains (211+212)	2 463 770,44		88 091,59	2 375 678,85
Constructions sur sol propre (2131)	48 091 237,64	360 216,65	1 126 268,57	47 325 185,72
Installations générales, agencements bâtiments (2135)	6 838 068,96	1 341 812,57		8 179 881,53
Installations techniques, matériel, outillage (21531)	2 749 777,06		28 186,07	2 721 590,99
Installations techniques pédagogique (21532)	2 184 349,71	148 856,20	33 396,01	2 299 809,90
Outillage (21541)	213 644,67	22 298,83		235 943,50
Outillage pédagogique (21542)	1 997 915,95	172 194,17		2 170 110,12
Installations générales, agencements autres (2181)	4 739 708,52	126 848,84	605 955,76	4 260 601,60
Matériel de transport (2182)	376 592,82		11 854,40	364 738,42
Matériel de bureau (21831)	156 552,10		24 845,15	131 706,95
Matériel informatique (21832)	1 818 554,25	395 763,71	1 365 610,27	848 707,69
Mobilier (2184)	2 013 581,48	14 559,84	1 433,02	2 026 708,30
Autres matériels divers (2188)	570 504,79	43 689,16		614 193,95
Immobilisations corporelles en cours (231)	1 239 184,99	36 775,72	1 239 184,99	36 775,72
Avances et acomptes (238)	0,00	18 941,80		18 941,80
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>75 453 443,38</b>	<b>2 681 957,49</b>	<b>4 524 825,83</b>	<b>73 610 575,04</b>
Autres participations (261+266)	243 236,73	158,08	16 054,24	227 340,57
Autres titres immobilisés (271)	205,00			205,00
Prêts et autres immobilisations financières (27482)	183 021,91		5 913,36	177 108,55
Dépôts (2751)	30 712,67	16 356,00		47 068,67
<b>Immobilisations financières</b>	<b>457 176,31</b>	<b>16 514,08</b>	<b>21 967,60</b>	<b>451 722,79</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>77 276 412,80</b>	<b>2 706 204,37</b>	<b>4 546 793,43</b>	<b>75 435 823,74</b>

Analyse des flux	Immobilisation incorporelles	Immobilisation corporelles	Immobilisation financières	Total
	Mouvements	Mouvements	Mouvements	
Virement de poste à poste				0,00
Acquisitions	7 732,80	2 681 957,09	16 514,08	2 706 203,97
Réévaluations				0,00
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>7 732,80</b>	<b>2 681 957,09</b>	<b>16 514,08</b>	<b>2 706 203,97</b>
Virement de poste à poste		1 239 184,99		1 239 184,99
Cessions		1 737 011,04	21 967,60	1 758 978,64
Mises hors service		1 548 629,80		1 548 629,80
Virement vers l'actif circulant				0,00
				0,00
<b>Diminutions de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>4 524 825,83</b>	<b>21 967,60</b>	<b>4 546 793,43</b>

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	Valeur au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
Concessions, brevets et droits assimilés (2805)	535 495,06	93 968,08		629 463,14
Autres immobilisations incorporelles (2808)	586 263,18	9 099,93		595 363,11
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 121 758,24</b>	<b>103 068,01</b>	<b>0,00</b>	<b>1 224 826,25</b>
Agencement Terrains (2812)	58 547,07	15 406,28	14 153,82	59 799,53
Constructions sur sol propre (28131)	27 252 054,99	1 396 869,91	1 126 268,57	27 522 656,33
Installations générales, agencements bâtiments (28135)	1 805 724,36	282 998,47		2 088 722,83
Installations techniques, matériel, outillage (281531)	2 654 030,90	29 846,41	28 186,07	2 655 691,24
Installations techniques pédagogiques (281532)	1 558 703,72	142 157,28	33 396,01	1 667 464,99
Matériel outillages (281541)	196 023,05	5 178,26		201 201,31
Matériel pédagogique (281542)	1 724 173,42	107 757,10		1 831 930,52
Installations générales, agencements autres (28181)	3 612 977,01	152 247,64	601 725,92	3 163 498,73
Matériel de transport (28182)	324 675,53	19 827,80	11 854,40	332 648,93
Matériel de bureau (281831)	146 102,38	5 752,00	24 845,17	127 009,21
Matériel informatique (281832)	1 660 570,86	116 054,22	1 364 669,98	411 955,10
Mobilier (28184)	1 716 264,32	51 001,91	1 433,02	1 765 833,21
Autres matériels divers (28188)	486 694,03	31 143,82		517 837,85
Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>43 196 541,64</b>	<b>2 356 241,10</b>	<b>3 206 532,96</b>	<b>42 346 249,78</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>44 318 299,88</b>	<b>2 459 309,11</b>	<b>3 206 532,96</b>	<b>43 571 076,03</b>

L'harmonisation des durées d'amortissement n'a pas pu être réalisée cette année suite à des contraintes techniques (problème avec SAP).

L'harmonisation des durées d'amortissement aurait généré une majoration d'environ 100 K€ du résultat avant prise en compte du CFA 71.

### Actif circulant

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 696 529 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	<b>177 108,55</b>	<b>8 369,05</b>	<b>168 739,50</b>
Prêts (effort construction 27482) (1)	177 108,55	8 369,05	168 739,50
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant</b>	<b>14 519 420,14</b>	<b>14 482 537,35</b>	<b>36 882,79</b>
Créances Clients et comptes rattachés (411 -418) (2)	10 237 358,77	10 200 475,98	36 882,79
Autres (44112-44186 et 4098,4487,4687,471)	4 058 901,83	4 058 901,83	
Charges constatées d'avance (4862)	223 159,54	223 159,54	
<b>TOTAL</b>	<b>14 696 528,69</b>	<b>14 490 906,40</b>	<b>205 622,29</b>
(1) dont Prêts recupérés en cours d'exercice (27482)			
(2) dont PRSA	15 376,92	11 851,94	3 524,98
CDA	165 929,94	132 572,13	33 357,81
PRDA	0,00	0,00	0,00

**PRODUITS A RECEVOIR**

	Montant
Subventions à recevoir (44112-44184)	2 732 048,26
Clients produits non facturés (418)	6 643 467,63
Divers produits à recevoir (4487+4687)	767 033,77
Banque produits à recevoir (5187)	2 455,39
<b>TOTAL</b>	<b>10 145 005,05</b>

**Fonds Associatifs****TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS**

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation avec droit de reprise				
Dotations (1021)	6 918 706,33			6 918 706,33
Affectation (1027)	1 740 149,52			1 740 149,52
Réserves (1068*)	5 911 442,60			5 911 442,60
Report à nouveau (110/119)	3 884 264,51	2 507 826,75		6 392 091,26
Résultat comptable (12*)	2 507 826,75	3 347 746,74	2 507 826,75	3 347 746,74
Financements des tiers autres que l'Etat rattachés	11 728 173,23	2 570 364,16	2 771 430,28	11 527 107,11
Subventions d'investissement non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits de propriétaires (commodat)				
<b>TOTAUX</b>	<b>32 690 562,94</b>	<b>8 425 937,65</b>	<b>5 279 257,03</b>	<b>35 837 243,56</b>

**Provisions****PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

	Provision début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provision fin de l'exercice
Provision pour litige (1511)	40 023,97	60 000,00	40 023,97	60 000,00
Autres provisions pour risques et charges (1) (1518, 1581, 1588)	2 018 067,45	580 974,68	172 162,81	2 426 879,32
<b>TOTAL</b>	<b>2 058 091,42</b>	<b>640 974,68</b>	<b>212 186,78</b>	<b>2 486 879,32</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises</b>				
Exploitation		640 974,68	212 186,78	
Financières				
Exceptionnelles				

**PROVISIONS POUR DEPRECIATION**

	Provision début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provision fin de l'exercice
Sur immobilisations financières (29748)	12 571,00			12 571,00
Sur comptes clients (491)	348 253,69	85 729,43	71 531,91	362 451,21
Autres provisions pour dépréciation (496)	537 779,86			537 779,86
<b>TOTAL</b>	<b>898 604,55</b>	<b>85 729,43</b>	<b>71 531,91</b>	<b>912 802,07</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises</b>				
Exploitation		85 729,43	71 531,91	
Financières				
Exceptionnelles				

La provision « Immobilisations financières » de 12 571 € correspond à un reçu datant de 2013, émis par le LOGEHAB, que l'A.I.F.A. n'est pas parvenu à retrouver. Ce reçu sera nécessaire pour demander le remboursement du prêt le 31/12/2033.

**Dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 564 076 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

**ETAT DES DETTES**

	Montant brut	Échéance à moins d'un an	Échéance à 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à moins 1 an à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine (164+1688)	5 377 499,64	615 815,64	2 313 693,12	2 447 990,88
Emprunts et dettes financières diverses (165+1678+1681)	2 135 869,91	243 350,73	1 892 519,18	
Dettes fournisseurs et comptes attachés (4011-408)	1 480 158,04	1 480 158,04		
Dettes fiscales et sociales (>4387,444,4471,4486)	3 875 431,39	3 875 431,39		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (404*)	775 750,83	775 750,83		
Autres avoirs à établir (4198)	33 148,19	33 148,19		
Autres dettes (4671,46721,4686)	365 378,72	365 378,72		
Produits constatés d'avance (4871,4872)	2 520 839,24	2 520 839,24		
<b>TOTAL</b>	<b>16 564 075,96</b>	<b>9 909 872,78</b>	<b>4 206 212,30</b>	<b>2 447 990,88</b>
Dotations Conseil Régional CDA-PRSA (1678)	2 120 817,01			
Emprunts remboursés sur l'exercice	641 837,04			
Emprunts souscrits sur l'exercice				

Les avances et acomptes sur commande client s'élèvent à 40 105 euros.

TABLEAU DES EMPRUNTS - EXERCICE 2022												
Organisme prêteur	Objet de l'emprunt	Date	Emprunt			Capital restant dû au 31/12/2021	Remboursement en capital	Annuité			Part subventionnée	Capital restant dû au 31/12/2022
			Montant (€)	Taux	Durée			Intérêts	Montant Accessoires	Total		
BPBFC	BATIMENT DOLE	30/12/2014	1 250 000,00	1,85%	180	707 813,67	83 806,84	12 386,21		96 193,05		624 006,83
BPBFC	NEF AUX METIERS	10/04/2017	1 450 000,00	1,20%	180	1 026 511,25	93 872,78	11 802,94		105 675,72		932 638,47
CIC LURE	TRAVAUX CFA	27/01/2011	800 000,00	3,40%	240	440 118,62	43 342,77	13 604,31		56 947,08		396 775,85
BPBFC	D89	02/01/2011	580 000,00	3,90%	180	192 732,68	44 405,76	6 728,40		51 134,16		148 326,92
BPBFC	PRÊT BFC TREVENANS	03/09/2020	500 000,00	1,10%	180	461 410,33	31 255,88	4 918,24		36 174,12		430 154,45
BPBFC	PRÊT BFC MERCUREY	24/09/2021	1 600 000,00	1,00%	180	1 575 251,65	99 614,14	15 296,78		114 910,92		1 475 637,51
BPBFC	Prêt équipement	15/07/2004	700 000,00	3,11%	249	148 358,35	40 771,51	808,49		41 580,00		107 586,84
BPBFC	Prêt équipement	01/10/2008	600 000,00	3,20%	248	281 410,50	33 785,49	8 512,47		42 297,96		247 625,01
CACE	Financement des professionnelles	08/09/2008	600 000,00	4,70%	240	250 691,90	38 874,36	8 014,68		46 889,04		211 817,54
BPBFC	Prêt équipement	16/11/2012	100 000,00	3,35%	120	16 801,84	11 393,21	388,99		11 782,20		5 408,63
CEBFC	Prêt association Equip.	25/08/2016	500 000,00	1,83%	180	340 364,74	29 478,51	5 976,08		35 454,59		310 886,23
BPBFC	Prêt équipement	30/10/2019	600 000,00	1,23%	151	525 514,99	43 620,37	5 702,09		49 322,46		481 894,62
												-
SIFA	Prêt participatif	13/02/2018	230 000,00	2,00%	60	59 668,32	47 615,42	837,74		48 453,16		12 052,90
<b>TOTAUX</b>			9 510 000,00			6 026 648,84	641 837,04	94 977,42	-	736 814,46	-	5 384 811,80

## CHARGES A PAYER

	Montant
FRS FRES NON PARV (408)	620 961,18
EMPRUNTS INTERETS COURUS (1688)	4 740,74
PERSONNEL - PROVISION CONGES PAYES (4282)	884 273,01
PERSONNEL - AUTRES CHARGES A PAYER (4286-4386)	256 897,36
CHARGES A PAYER - CONGES PAYES (4382)	494 662,33
CHARGES A PAYER (4686)	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 261 534,62</b>

Comptes de régularisation

## COMPTES DE REGULARISATION

## CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance (4862)	223 160	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>223 160</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance (4871,4872)	2 520 839	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 520 839</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Autres informations**

L'association a bénéficié de subventions d'équipements pour un montant total de 29 551 990,39 euros au titre de la rénovation de bâtiments, le renouvellement de matériel informatique et l'achat de matériels et outillages pédagogiques dont 856 908,05 au titre de l'exercice 2022. Ces subventions sont étalées sur la durée d'amortissement des immobilisations.

Les emprunts et dettes financières diverses correspondent à des remboursements d'échéances d'emprunt pour 12 052,90 € et un dispositif mis en place par le Conseil Régional pour venir en aide aux artisans pour 2 120 817,01 €. La CMA a reçu des avances de trésorerie qu'elle met à disposition des artisans, elle n'est qu'un intermédiaire. Lorsque la CMA collecte les échéances de remboursement, elle reverse les fonds au Conseil Régional.

**4. Notes relatives au compte de résultat****Résultat courant**

Le résultat d'exploitation se solde par un excédent de 1 863 412 €.

**Résultat exceptionnel**

Le résultat exceptionnel de + 1 602 829 € est composé des postes suivants :

	Produits	Charges
Autres produits except. sur opérations gestion	536,01	
Produits sur exercices antérieurs	496 118,69	
QP de subventions liées au résultat	1 051 760,83	
Reprise sur provisions	0,00	
Autres produits exceptionnels	16 814,47	
Produits cession immob. corporelles	650 000,00	
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>2 215 230,00</b>	
Charges sur opérations de gestion		19 620,15
Charges sur exercices antérieurs		507 423,45
Autres charges exceptionnelles		4 833,89
Dotations aux provisions et dépréciation		0,00
VNC des éléments d'actifs cédés		80 523,16
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>612 400,65</b>

## 5. Autres informations

### Effectif

Effectif au 31 décembre 2022 : 466 reparti comme suit :

CMAR : 239

CFA 39 : 71

CFA 70 : 58

CFA 71 : 98

### Indemnités personnel

CMAR BFC - Sites

Réalisation budgétaire : 2022

	Siège	Site 21	Site 25	Site 39	Site 58	Site 70	Site 71
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	8 860	149 436	89 735	95 753	44 855	53 922	68 835
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (prime de sujétion)							
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels		8 140	408	1 000			
Divers							
<b>TOTAL</b>	<b>8 860</b>	<b>157 576</b>	<b>90 143</b>	<b>96 753</b>	<b>44 855</b>	<b>53 922</b>	<b>68 835</b>

	Site 89	Site 90	CFA 39	CFA 70	CFA 71	Total
Indemnités fondées sur l'article 24 du statut des personnels (13ème mois)	67 319	33 736	147 188	123 226	225 611	1 108 475
Indemnités fondées sur l'article 25-1 du statut des personnels (prime de sujétion)						0
Avantages locaux fondés sur l'article 77 du statut des personnels	3 538	238	5 381			18 705
Divers						0
<b>TOTAL</b>	<b>70 856</b>	<b>33 974</b>	<b>152 570</b>	<b>123 226</b>	<b>225 611</b>	<b>1 127 180</b>

### Indemnités élus

CMARBFC & CFA

Réalisation budgétaire : 2022

Montant en €	Frais de déplacements, mission et repas
Présidents ( <i>Pr. régional et Pr. délégations</i> )	48 939
Bureau hors Présidents	22 643
Membres élus hors Bureau	30 389
<b>TOTAL</b>	<b>101 971</b>

L'Assemblée Générale du 3 février 2020 a voté un budget de 5 000 € par an (hors frais de déplacements) de frais de représentation au bénéfice du Président de la CMAR BFC pour la mandature.

Au 31 décembre 2022, les frais de représentation s'élèvent à 204,05 €.

Montant en €	Indemnités de fonctions	Vacations
Président ( <i>régional</i> )	50 472	
Trésorier	30 610	11 498
Bureau hors Président et hors Trésorier	174 612	33 337
<i>Dont Présidents de sections</i>	<i>174 612</i>	<i>7 528</i>
Membres élus hors Bureau		43 776
<b>TOTAL</b>	<b>255 693</b>	<b>88 611</b>

## **6. Engagements :**

### **Engagements donnés**

#### **Assurance chômage**

Conformément au code du travail, la chambre de métiers et de l'artisanat est son propre assureur en matière de chômage pour ses agents statutaires.

Au 31 décembre 2022, l'effectif soumis aux cotisations assurance chômage est de 219 collaborateurs soit 207 CDD et 12 vacataires.

#### **Engagements de retraite**

Une indemnité de fin de carrière proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans d'ancienneté et égale à trente points d'indice par douze mois de présence, limitée à trente ans.

Les engagements correspondants ont été constatés sous forme de provision, conformément à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2022.

Le montant de l'indemnité de fin de carrière calculé selon les modalités ci-dessus a été estimé à 1 324 748.60 € charges sociales et fiscales comprises. Compte tenu des actifs de couverture disponibles, évalués à 24 401.55, le montant net de l'indemnité de fin de carrière a été comptabilisé sous forme de provision pour un montant de 1 300 347.05 €, une dotation de provision de 24 565.05 € a été comptabilisée dans le compte de résultat.